

École : à l'Orée-des-Bois - 039

Date : 24 mai 2016

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2015-2016	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
Maintien d'une situation saine et non-problématique. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur la cour d'école. Encourager les élèves à dénoncer les actes d'intimidation ou de violence dont ils sont victimes ou témoins plutôt que d'utiliser leurs parents pour le faire à leur place.	Agir avec fermeté et diligence lorsque des situations sont observées ou dénoncées. Mettre à jour le plan de surveillance stratégique. Former le personnel sur l'intervention de l'adulte témoin, notamment chez le personnel en service direct à l'élève et les surveillantes du dîner. Développer davantage les habiletés en résolution de conflit chez les élèves.

Mise en œuvre des moyens

Activités de prévention réparties selon les niveaux :

Préscolaire - Ateliers du programme "Vers le Pacifique"



Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

1 ^{er} cycle	- Atelier de sensibilisation aux différences* : “Et l'on cherchera la Tortue.”*
	- Ateliers de l'organisme Espace Laurentides
	- Ateliers de l'organisme Espace Laurentides
2 ^e cycle	- Ateliers de l'organisme Espace Laurentides
3 ^e cycle	- Ateliers sur la cyberintimidation* (5 ^e)
-	- Ateliers “Et toi qui es-tu? ” * (6 ^e) → On s'interroge toutefois sur la pertinence du contenu de cet atelier pour les élèves de 6 ^e année.
-	- Sensibilisation les élèves de 6 ^e année à l'impact de la banalisation des mots blessants entre pairs (AVSEC).
-	- Ateliers de l'organisme Espace Laurentides
*Ces ateliers ont été animés par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire et la thématique pouvait varier selon les besoins.	
Au début de l'année scolaire, tous les élèves ont été rencontrés par cycle, en rassemblement dans le gymnase, par la direction de l'école afin de bien mettre en évidence ce qu'il faut éviter de faire en lien avec la violence et l'intimidation mais aussi ce qu'il convient de faire le cas échéant. Un rappel général du contenu du code de vie a été fait par la même occasion. En ce qui concerne les parents, un feuillet qui résume notre plan de lutte à leur intention a été élaboré et distribué dans toutes les familles. Dans tous les cas, les concepts de violence et d'intimidation ont été éclaircis.	
Diffusion d'un lien Internet sur le journal mensuel destiné aux parents sur la violence, la supervision parentale et Internet.	
Diffusion du plan de lutte et des stratégies d'intervention auprès de tout le personnel de l'école.	
Une éducatrice spécialisée a été nommée porteur de ce dossier et a assisté aux rencontres prévues à cet effet par le SRÉ pour ensuite en rendre compte à la direction et au comité responsable de ce dossier à l'école.	
Signalements :	
Tous les signalements ont été traités en-dedans de 24 heures par la direction ou en tandem par la direction et la TES. La consignation des évènements et des interventions s'est faite avec l'outil informatisé de la CSRDN.	
Tous les parents des élèves concernés (victimes, intimidateurs ou témoins) ont été informés de la situation par lettre et/ou par téléphone.	
Les sanctions prévues au code de vie ont été appliquées.	
Le suivi et le soutien nécessaire, selon le cas, ont été prodigués par la direction ou en tandem par la direction et la TES.	



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Les difficultés rencontrées :

La dénonciation n'a pas été faite exclusivement par les parents des victimes. Certains élèves se sont plaints à leurs parents afin que ces derniers dénoncent à leur place ou alors sont surpris que ces derniers l'aient fait alors qu'ils n'en voient pas la pertinence. Il est important de mentionner que la notion d'intimidation et de violence est parfois mal comprise par les parents si bien qu'il s'agit souvent de «conflits». Toutefois, la direction a traité chaque signalement selon la procédure même s'il ne s'agissait pas, selon son jugement, d'intimidation. Dans un cas particulier, des parents d'intimideurs se sont permis de téléphoner à ceux de la victime pour mettre de la pression sur le fait que leur enfant n'est pas un intimidateur et que la victime devait se rétracter. Malheureusement, cet élève (la victime) ayant eu le courage de dénoncer, a vu la situation prendre une tournure inattendue. Il est très plausible qu'elle ne le fasse plus jamais en raison de la réaction malsaine des adultes.

Les éléments facilitants :

Diminution des cas signalés. Par contre, chez les élèves plus vieux, ce sont maintenant eux qui ont pris en charge la dénonciation et cela représente un progrès. La rapidité d'intervention et le suivi fait auprès des parents a suscité beaucoup de satisfaction auprès des victimes et de leurs parents. Le plan de communication a bien fonctionné car il a pu être utilisé lors des rencontres avec les élèves concernés par une plainte. Dans tous les cas, il n'y a eu aucune récidive.

L'impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
En-dehors du suivi que fait la direction avec les titulaires et les autres membres du personnel que les cas concernent, il y a peu d'impact noté. Comme il s'agit de cas isolés et rares, le personnel s'appuie davantage sur la direction et la TES pour régler la situation.	Les élèves se situaient mieux dans la démarche et ont bien collaboré avec les intervenants par la suite.	Les parents n'ont pas hésité à faire eux-mêmes leurs démarches auprès de la direction pour dénoncer la situation de leur enfant. Ces derniers se sont montrés très satisfaits et reconnaissants pour les interventions faites auprès de leur enfant et le suivi fait auprès d'eux. Malheureusement, les parents d'intimideur sont loin de reconnaître ce fait et ne sont pas aidants dans le règlement des signalements.	NA



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

--	--	--	--

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Une demande de formation auprès des éducatrices du service de garde et des surveillantes du dîner a été adressée au SRÉ, laquelle devrait avoir lieu lors des journées pédagogiques du mois d'août 2016.

Comme la situation n'est pas problématique et que les cas signalés ont été résolus, il faut poursuivre nos actions pour garder le climat de l'école et le sentiment de sécurité général à son meilleur.

La mise en place des moyens utilisés en 2015-2016 doivent être poursuivis l'an prochain. Cela n'exclut pas que si de nouveaux moyens ou de nouvelles offres de service se présentent et sont pertinentes pour notre milieu, elles pourraient être mise en œuvre pour bonifier nos actions.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

L'évaluation du plan de lutte de l'école à l'Orée-des-Bois a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 24 mai 2016. No de résolution : CEO-2015-0XX